

ENTREPRISES

Vivendi Universal a annoncé hier un accord de principe avec NBC en vue de la fusion de leurs actifs dans le divertissement en Amérique du Nord.

Page B 3



CAHIER
B

LE DEVOIR

ÉCONOMIE



Claude Chiasson

Les taux baisseront davantage

Recul du PIB au second trimestre. Recul de 0,3 % sur une base annuelle. Le premier recul depuis le troisième trimestre 2001. Bien sûr, les experts citeront le SRAS, le cas de vache folle et la guerre en Irak comme étant des facteurs ayant stoppé net la croissance économique du pays au second trimestre.

Mais, d'entre tous ces facteurs, celui ayant causé le plus de tort est sans nul doute la montée du dollar canadien. Depuis un an et demi environ, il s'est sensiblement redressé par rapport au dollar américain, passant

de moins de 65 ¢US à près de 72 ¢US (il a même dépassé 74 ¢US en juin). Une hausse du dollar qui fait mal comme en font foi les profits d'exploitation de nos entreprises. Des profits qui ont reculé de 7,3 % au second trimestre, la première baisse enregistrée depuis le quatrième trimestre 2001.

Certes, certaines compagnies (dont les compagnies forestières) ont pu éviter le choc grâce à leur portefeuille de contreparties les protégeant contre les fluctuations du huard. C'est ainsi, par exemple, que la compagnie forestière Tembec est parvenue à réaliser des gains exceptionnels de l'ordre de 100 millions par trimestre (en 2003) sur les variations du taux de change. Mais, pour un gagnant, on compte des dizaines de perdants à ce jeu. D'abord parce que nombreuses sont les entreprises à ne pas détenir un portefeuille élaboré de contreparties pour les protéger contre les fluctuations adverses de notre devise. Ensuite, parce que nombreuses sont nos entreprises à exporter leurs produits vers les États-Unis. Or, à cause de la forte appréciation du dollar canadien, les prix de leurs produits (il coûte maintenant plus cher pour les Américains d'acheter les produits canadiens) sont devenus moins attrayants par rapport à ceux des concurrents américains. Ce constat est corroboré par la valeur de nos exportations qui a reculé de 5 % au second trimestre, une baisse qui a contribué au déclin trimestriel de notre PIB.

Voilà donc de solides arguments qui inciteront la Banque du Canada à réduire son taux des prêts à vue au cours des prochains mois. Au moment où vous lirez cette chronique, notre Banque centrale aura ou sera sur le point d'abaisser celui-ci probablement de 0,25 %, le faisant passer de 3 % à 2,75 %. Une tendance à la baisse qui ne s'arrêtera pas là. Au moins une autre baisse du taux en question devrait être annoncée pour cet automne.

C'est du moins ce que prévoient Clément Gignac, stratège et économiste en chef de la Financière Banque Nationale, et son équipe d'experts. Certes, l'activité économique au sud de notre frontière reprend du poil de la bête. La semaine dernière, la croissance du PIB américain au second trimestre a été révisée fortement à la hausse, de 2,4 % à 3,1 %. Les signes d'une accélération de la croissance économique se sont multipliés au cours des dernières semaines. Tout indique que l'économie de l'oncle Sam croîtra à plus de 3 % sur une base annuelle pour les troisième et quatrième trimestres. Une telle effervescence de l'économie américaine devrait entraîner dans son sillon l'économie canadienne, ce qui pourrait rendre injustifiées d'autres baisses du taux des prêts à vue.

Pas nécessairement, d'affirmer les experts de Financière Banque Nationale. Car, si le renforcement de l'économie américaine sera bénéfique à l'économie canadienne, il ne le sera pas autant qu'en 2001. La raison: l'élan de l'économie américaine reposera cette fois-ci sur le raffermissement des dépenses d'investissement et non sur la force du consommateur américain dont ont bénéficié nos entreprises au cours des dernières années. En particulier, la mollesse anticipée du secteur de l'automobile atténuera l'effet bénéfique sur notre économie de la plus forte croissance au sud de notre frontière. C'est pourquoi l'équipe de Clément Gignac table au moins, avant la fin de l'année, sur une autre baisse du taux des prêts à vue qui atteindra alors 2,50 %.

Pour ce qui est des taux à plus long terme, ils demeureront relativement stables avec un léger biais à la hausse et ce, en dépit de la montée rapide anticipée des taux à long terme (dix ans et plus) aux États-Unis pour les prochains trimestres. La raison: le rétrécissement des écarts entre les taux à long terme canadiens et ceux américains (les premiers sont plus élevés que les seconds, mais l'écart entre ceux-ci se rétrécira). Deux facteurs contribueront essentiellement à cette réduction des écarts de rendement entre les deux pays: une meilleure santé financière du gouvernement canadien (le gouvernement américain nage dans les déficits alors que le gouvernement canadien affiche des surplus budgétaires); une inflation qui demeurera parfaitement sous contrôle alors que les prix des produits importés sont nettement à la baisse.

cchiasson@proplacement.qc.ca
Classe Internet: www.proplacement.qc.ca

Liquidation de Bell Canada International

La Caisse de dépôt poursuit BCE pour 110 millions

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Délai de prescription oblige, la Caisse de dépôt et placement du Québec entend aller de l'avant avec le dépôt d'une réclamation d'au moins 110 millions contre BCE. Dans un litige remontant à décembre 2001 et lié à la liquidation de Bell Canada International (BCI), la Caisse reproche à BCE de s'être octroyée des actions à un prix ayant causé préjudice à l'institution financière.

La Caisse de dépôt se joint donc à cette kyrielle de poursuites intentées dans le cadre du processus de liquidation de BCI en déposant un avis d'action auprès de la Cour supérieure de l'Ontario dans les délais prescrits. L'institution réclame des dommages et intérêts pouvant atteindre 110 millions, soit l'équivalent de la valeur nominale des débetures détenues (plus les frais et les intérêts) «auprès de BCE, de BCI et de cer-

tains membres actuels et anciens du conseil d'administration de BCI», a souligné BCE, dans son communiqué. La liste des dirigeants poursuivis comprend Jean Monty et son successeur, Michael Sabia.

Recours collectif

L'entreprise de télécommunications a ajouté que l'argumentaire de la Caisse reprenait, pour l'essentiel, les allégations soutenant le recours collectif de 250 millions de dollars intenté au nom des porteurs de débetures subordonnées non garanties convertibles à 6,75 % de BCI. «BCE est d'avis que les allégations contenues dans l'avis d'action sont sans fondement et qu'elle entend prendre toutes les mesures voulues pour défendre vigoureusement sa position», a-t-elle souligné.

Le porte-parole de BCE, Pierre Boisseau, a précisé que BCI faisait face à deux recours collectifs, soit un au nom des porteurs de débetures 6,75 % et un autre au nom des porteurs de débetures 6,5 %, la Caisse en-

trant dans cette dernière catégorie. Il a précisé que des discussions avaient été entamées avec la Caisse pour que sa procédure soit suspendue le temps d'un règlement final des recours collectifs.

Du même souffle, BCE a souligné qu'une autre demande de recours collectif avait été déposée, au nom cette fois des personnes qui détenaient des actions ordinaires de BCI au 3 décembre 2001, pour des réclamations totalisant un milliard de dollars. BCE a associé cette démarche à une déclaration modifiée après que la Cour supérieure de l'Ontario eut rejeté, en mai dernier, la motion d'un autre demandeur visant à intenter un recours similaire. La démarche initiale avait été engagée en septembre 2002 par Wilfred Shaw, un détenteur d'actions ordinaires de BCI.

Dans son communiqué, BCE s'est dite d'avis que le dépôt de la nouvelle requête, piloté par le même

VOIR PAGE B 3: POURSUITE

En grève depuis le 16 juin



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les dernières offres ont été rejetées dans une proportion de 59 %.

Les offres de Labatt sont rejetées

Les syndiqués promettent une intensification de leur lutte dans les prochains jours

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Les grévistes de la Brasserie Labatt à Montréal ont difficilement rejeté, hier, les dernières offres de leurs patrons dans une proportion de 59 %, et promis une «intensification» de la lutte dans les prochains jours.

Qualifiées par l'employeur de «globales et

finales», les offres présentées vendredi constituaient une bonification par rapport aux premières offres «finales» présentées à la fin du mois de juin, et rejetées à 97 % par les grévistes, a admis Jean Lortie, président de la Fédération du commerce de la CSN. Elles représentaient une amélioration notamment du point de vue des conditions de retraite, a-t-il expliqué quelques minutes après qu'elles eurent été refusées en assemblée générale par 398

voix contre 281. On les jugeait cependant nettement insuffisantes en ce qui a trait à l'élimination des iniquités entre travailleurs temporaires et réguliers, ainsi qu'en ce qui concerne les risques de recours à la sous-traitance.

«C'est sûr que certains employés y trouvaient leur compte», constatait hier Robert Doineau, président du

VOIR PAGE B 4: LABATT

Pour obtenir la destitution du conseil d'administration

Chapman exige une assemblée extraordinaire des actionnaires de Cinar

PRESSE CANADIENNE
LE DEVOIR

Le financier américain Robert Chapman, qui détient environ 8 % des actions de Cinar, est passé de la menace aux actes. Il a fait parvenir hier aux dirigeants de la maison de production montréalaise une missive dans laquelle il demande la tenue d'une assemblée extraordinaire des actionnaires.

L'objectif avoué de cette réunion serait de destituer le conseil d'administration actuel de l'entreprise — et particulièrement le président Robert Després — pour lequel M. Chapman a une nouvelle fois eu des mots très durs. En plus de M. Després, le conseil comprend notamment l'ancien directeur général des Nordiques de Québec, Marcel Aubut, plu-

sieurs gestionnaires issus du monde des médias et du divertissement ainsi que des représentants de sociétés d'investissement.

Au début d'août, le coloré actionnaire avait donné au conseil d'administration de Cinar jusqu'à la fin du mois pour annoncer une entente définitive de vente de tous les actifs à défaut de quoi la firme californienne menaçait de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une assemblée spéciale des actionnaires.

Cinar a accusé réception de la demande de M. Chapman en fin de journée et a laissé savoir qu'elle entendait répondre d'ici 21 jours, comme l'exige la loi. «Corporation CINAR a reçu une requête officielle de la part de CEDE & Co au nom de Chap-Cap Partners, L.P., pour organiser une rencontre extraordinaire

des actionnaires, a déclaré l'entreprise dans un communiqué. Le conseil d'administration dispose de 21 jours pour répondre à la réquisition officielle. Le Conseil prendra le temps nécessaire pour considérer la requête et répondra au moment opportun.»

Accélérer la vente

M. Chapman et les fondateurs de Cinar, Micheline Charest et Ronald Weinberg, tentent depuis plusieurs semaines de se débarrasser de M. Després afin d'accélérer la vente de Cinar.

En vertu d'une entente conclue avec la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) en 2002, Mme Charest et M. Weinberg ne sont toutefois

VOIR PAGE B 3: CINAR

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

	4062	11,890	11,400	11,400	+0.030	Defiant	40250	4,080	3,900	3,900	-0.120	gloves	3949	27,670	27,540	27,540	-0.110	Perin West	116428	46,020	45,300	45,980	+0.680	per 3033	23,590	24,820	23,190	+0.190	Energy vs	387010	24,850	24,500	24,300	-0.190
B Split II	810	18,520	18,400	18,400	+0.030	Denison	8511	2,350	2,300	2,320	-0.030	lylons emeri	2248	17,570	17,570	17,400	-0.190	Paron West	116428	46,020	45,300	45,980	+0.680	per 3033	23,590	24,820	23,190	+0.190	Energy vs	387010	24,850	24,500	24,300	-0.190
B Split III	810	18,520	18,400	18,400	+0.030	Denison	8511	2,350	2,300	2,320	-0.030	lylons emeri	2248	17,570	17,570	17,400	-0.190	Paron West	116428	46,020	45,300	45,980	+0.680	per 3033	23,590	24,820	23,190	+0.190	Energy vs	387010	24,850	24,500	24,300	-0.190

[illegible]

Barick gold	1176622	28,430	27,560	27,680	-0.50	Dynatek	1346350	6,990	9,910	9,910	-0.00	Kick Enr	46360	1,850	1,800	1,800	-0.050	Prem I m	13570	11,550	11,250	11,500	-0.060	Van Houtt I	2238	14,000	13,900	14,000	0.000	Cdn Materials	37653	131.11	-0.30	-0.00						
Barrick Ltd	1776362	6,540	6,580	6,580	0.00	Dynetek m	6880	1,500	1,450	1,450	-0.070	Klam m	133861	0,950	0,900	0,900	-0.050	Prem I m	13570	11,550	11,250	11,500	-0.060	Vanoren	92196	8,900	8,960	8,960	0.000	Invest X	17600	9,780	9,550	9,550	-0.150	Cdn Materials	37653	131.11	-0.30	-0.00

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

Exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories.

LES COTES

SA			
55	+56,54	8588,87	+107,45

\$ canadien **-0.32** à New York **-2.50**

Voici la valeur des devises étrangères

gentine (peso)	0,47337	Japon (yen)	0,01199
ustralia (dollar)	0,0254	Liban (livra)	0,00085

Paraguay (dollar)	0.5442	Philippines (peso)	0.0261
Pakistan (rupee)	0.00205	Poland (zloty)	0.3569

COUP D'ŒIL

250 Jours	14	3500 00
-----------	----	---------



50 Capped Index	70213	472.27	+4.21	0.9
50 Capped Consumer Discretionary	70213	84.25	+1.22	1.4

Canadian Venture

20 Transports	28276	2745.84	+62.60	2
---------------	-------	---------	--------	---

Volume	Heut	Rec	Exerc	Mar	Mo
--------	------	-----	-------	-----	----

WHEATON RIVER	7621	2.40	2.24	2.25	-0.08	-3
---------------	------	------	------	------	-------	----

Volume	Issue	Page	From	To	Year
--------	-------	------	------	----	------

VRB POWER SYS INC	1728	1.33	1.05	1.32	+0.32	32
-------------------	------	------	------	------	-------	----

116700 21.00 911

Procurez vous une Vision

www.marketvisionplus.com

2 septembre 2003	Fermeture	Variation journalière	Variation journalière (%)	Variation depuis le 1 ^{er} janvier
------------------	-----------	--------------------------	------------------------------	--

950.00

750,00

de finance de l'Université de

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Pour la fusion de son pôle divertissement

Vivendi a choisi NBC

REUTERS

Paris — Vivendi Universal a tourné en grande partie la page américaine de son histoire en annonçant hier un accord de principe avec la filiale du géant General Electric, NBC, en vue de la fusion de leurs actifs dans le divertissement outre-Atlantique.

Au terme des «négociations exclusives» menées entre les deux groupes, GE détiendrait 80 % du nouvel ensemble et Vivendi les 20 % restants, explique le groupe français, numéro deux mondial des médias, dans un communiqué publié à l'issue d'un conseil d'administration. Les actionnaires de Vivendi Universal Entertainment recevront à la clôture de l'opération 3,8 milliards \$US en espèces et verront leur dette réduite de 1,6 milliard \$US, a indiqué Vivendi, qui aura trois sièges au conseil du nouveau groupe.

Le président de Vivendi, Jean-René Fourtou, a déclaré lors d'une conférence de presse que l'accord avec NBC pourrait être conclu à la fin septembre et aurait un effet relatif sur le bénéfice net dès 2004.

Le favori

NBC faisait depuis longtemps figure de favori face à l'autre offre qui restait en lice, celle du consortium mené par Edgar Bronfman Jr, vice-président de Vivendi Universal, associé au câble-opérateur Cablevision Systems et au fonds d'investissement Thomas H. Lee Partners. Edgar Bronfman, dont la famille détient 3,5 % de Vivendi, a pris acte hier du choix du conseil d'administration dans un communiqué laconique.

L'offre de GE comprend une part de liquidités inférieure, mais permet à Vivendi, qui réclamait au départ 14 milliards \$US pour VUE, de ne pas sortir tout à fait des États-Unis. «Il n'y a pratiquement pas de dépréciations par rapport à la valeur de référence de VUE de 15,2 milliards de dollars», a expliqué Jacques Espinasse, directeur général adjoint chargé des finances.

Jean-René Fourtou a souligné que le groupe conservait sa société de production cinématographique Studio Canal et son pôle de jeux vidéo VU Games.

Vivendi Universal a souligné qu'à la faveur de cette opération, il compte avoir bouclé son program-



JACK DABAGHIAN REUTERS

Le président de Vivendi, Jean-René Fourtou, a déclaré que l'accord avec NBC pourrait être conclu à la fin septembre et aurait un effet relatif sur le bénéfice net dès 2004.

me de cessions de 16 milliards d'euros d'actifs non stratégiques d'ici à la fin 2004. Jean-René Fourtou a précisé que son groupe avait encore entre 3,5 et quatre milliards d'euros d'actifs à céder. Il a aussi indiqué que Vivendi Universal pouvait céder sa participation dans NBC Universal «à partir de 2006 par tranche» et que la filiale de General Electric possédait une option pour racheter cette part à partir de 2008-09.

Le président a également dit que son groupe se donnait quelques mois pour réfléchir à sa stratégie pour ses activités télécoms et entertainment.

13 milliards \$US

En données *pro forma*, le nouvel ensemble réaliserait un chiffre d'affaires de 13 milliards \$US et un excédent brut d'exploitation de trois milliards en 2003. Trois ans après la fusion de Vivendi et Universal, le nouveau groupe réunirait principalement le studio de cinéma Universal Pictures, son catalogue de films, des participations dans cinq parcs à thème, le réseau de télévision NBC et les chaînes câblées des deux partenaires.

Le désengagement de VUE a donné lieu à un processus d'enchères qui aura duré trois mois et

au cours duquel le nombre de candidats n'a cessé de se réduire.

Liberty Media, le groupe américain du pionnier du câble John Malone, et les studios de la Metro-Goldwyn-Mayer — lesquels offraient 11,5 milliards — avaient renoncé devant le prix demandé par Vivendi, tandis que le groupe de médias Viacom ne s'intéressait qu'aux chaînes de télévision câblées.

VU avait en outre disqualifié l'équipe emmenée par le milliardaire du pétrole Marvin Davis au premier tour des enchères. Il avait été le premier à manifester son intérêt l'année dernière.

Sauf pour l'emploi

L'industrie américaine se redresse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'embellie s'est poursuivie dans le secteur industriel aux États-Unis, qui a tourné en août à son plus haut rythme de l'année, même si l'emploi a continué de se contracter, a indiqué hier le groupement national des directeurs d'achats des entreprises du secteur (ISM).

L'indice composé d'activité du secteur industriel, calculé par l'ISM,

a progressé à 54,7 % en août, contre 51,8 % en juillet. Un niveau supérieur à 50 % de l'indice signale une augmentation de l'activité industrielle.

Ces chiffres montrent que l'activité industrielle a progressé en août pour la deuxième fois consécutive après quatre mois de recul. «L'indice est au plus haut depuis décembre dernier. Même si deux mois ne suffisent pas à établir une tendance, divers segments ont fait preuve d'une force que nous n'avions pas vue de-

puis un certain temps», a souligné Norbert Ore, le président de l'ISM, pour qui «la reprise semble en voie de se poursuivre au second semestre».

L'indice des nouvelles commandes a progressé à 59,6 % en août, contre 56,6 % en juillet, et celui mesurant la production est passé à 61,6 % en août, contre 52,9 % le mois précédent. En revanche, l'indice mesurant l'emploi dans le secteur a reculé à 45,9 % en août contre 46,1 % en juillet. Il est ainsi

resté sous la barre des 50 % pour le 35^e mois consécutif.

Le secteur industriel connaît une véritable hémorragie d'emplois avec 2,6 millions d'emplois disparus depuis mars 2001.

Le président américain George W. Bush a annoncé lundi la nomination prochaine d'un secrétaire adjoint spécialement chargé du secteur manufacturier «pour s'assurer que la situation de l'emploi dans ce secteur soit forte et dynamique».

L'OCDE prévoit une hausse de 2,7 % du PIB canadien

L'organisme entrevoit toutefois de grands défis pour le Canada

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le PIB du Canada devrait croître de 2,7 % en 2003 et de 3,4 % l'année prochaine, selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), rendues publiques hier.

«Les récents résultats économiques du Canada ont été meilleurs que dans la plupart des autres pays de l'OCDE», souligne l'organisation dans une étude consacrée uniquement au Canada, tout en relevant que l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) ainsi que l'appréciation du dollar canadien ont pu contribuer à retarder la reprise.

«Même si le ralentissement actuel risque de durer un peu plus longtemps en cas de reprise plus tardive ou moins vigoureuse de l'économie américaine ou du fait de l'impact des épidémies de SRAS et d'ESB [encéphalopathie spongiforme bovine], l'activité économique devrait se redresser progressivement vers la fin de l'année et tout au long de 2004 avec l'accélération de la croissance mondiale», assure l'OCDE.

La semaine dernière, l'agence officielle Statistique Canada a annoncé que le PIB du Canada avait fléchi de 0,1 % au deuxième trimestre 2003 par rapport au premier trimestre sous les effets de la crise du SRAS, soit le premier recul trimestriel de l'activité économique depuis le troisième trimestre 2001.

Selon l'OCDE, l'effet du SRAS «devrait être concentré dans la région du Grand Toronto, qui représente environ un cinquième de l'économie canadienne».

Le taux de chômage au Canada devrait être de 7,3 % de la population active cette année avant de baisser à 7 % en 2004, tandis que l'inflation, qui s'est accélérée au second semestre 2002 et au premier trimestre 2003, devrait s'apaiser, autour de 2,8 % cette année et de 2,1 % en 2004, prévoit par ailleurs l'OCDE.

Pour l'organisation, les bons résultats de l'économie canadienne s'expliquent par le fait que «les dépenses des ménages restent considérables, favorisées par la progression antérieure de l'emploi, la confiance des consommateurs et la faiblesse des taux d'intérêt».

Situation précaire

Toutefois, l'OCDE s'inquiète de la pérennité de cette bonne tendance, d'autant que le Canada est confronté à de «grands défis», en particulier la concurrence des États-Unis pour la main-d'œuvre, immigrée ou pas, en raison de l'écart de revenu par habitant.

Autre défi, «le budget de cette année n'a pratiquement laissé aucune marge budgétaire pour les prochaines années en vue d'accroître davantage les dépenses, de réduire les impôts ou l'endettement au-delà de ce qui a déjà été prévu», relève l'OCDE.

Car «la situation apparemment saine des administrations publiques est largement due à l'excédent du régime public des retraites» et «à plus longue échéance, on ne sait s'il suffira pour équilibrer le budget», s'inquiète l'organisation. Ainsi, selon elle, «même une légère accélération de la croissance des coûts des soins de santé pourrait rendre la situation budgétaire insoutenable».

Médicaments: l'accord à l'OMC ne résout pas tout

AGENCE FRANCE-PRESSE

Strasbourg — L'accord samedi à l'OMC sur les médicaments est un facteur «d'espoir», même s'il ne résout «que 10 % du problème de l'accès des pays les plus pauvres aux médicaments génériques», a déclaré hier le commissaire européen chargé du commerce, Pascal Lamy.

«Nous avons réglé la partie du problème qui était relative au droit commercial international des brevets: c'est 10 % du problème», a expliqué M. Lamy à l'occasion d'un débat au Parlement européen sur les prochaines négociations commerciales à Cancun. Mais «la voie est ouverte, et c'est une situation d'espoir que nous n'avions pas connue depuis longtemps», a-t-il ajouté.

«Il reste devant nous à résoudre la partie qui n'est pas dépendante des brevets: problèmes de financement, de production, de mise à disposition. Ça, c'est 90 % de la rou-

te», a-t-il souligné. Ces problèmes seront traités avec «des organisations internationales, notamment celles mises en place pour lutter contre un certain nombre de maladies», a-t-il indiqué.

«C'est un problème d'aide au développement, de gouvernance domestique», a-t-il ajouté.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a approuvé samedi, après cinq jours de négociations laborieuses, un accord qui doit permettre aux pays pauvres d'importer plus facilement des médicaments génériques, s'ils ne peuvent pas les fabriquer eux-mêmes.

L'association de victimes du Sida Act Up a dénoncé hier la «complexité du système mis en place» pour l'accès aux médicaments, estimant que celui-ci «ne renvoie qu'à une chose: la volonté d'une poignée de pays, sous influence de l'industrie pharmaceutique, de limiter le recours aux génériques».

EN BREF

Place à Desjardins Capital de risque

(Le Devoir) — Investissement Desjardins a annoncé un changement de raison sociale, en plus d'adopter une nouvelle identité visuelle, pour

devenir Desjardins Capital de risque. Présidée par Luc Chabot, Desjardins Capital de risque est le gestionnaire de fonds de capital de risque du mouvement coopératif. Il regroupe notamment six fonds d'investissement régionaux et Capital régional et coopératif Desjardins. Son portefeuille d'investissements abrite plus de 150 entreprises.

CINAR

SUITE DE LA PAGE B 1

pas autorisés à se mêler des affaires de l'entreprise. Leurs actions ont été confiées à M. Després, qui agissait jusqu'à tout récemment comme leur fiduciaire. Il y a un mois, le couple a unilatéralement révoqué son mandat, malgré l'opposition des autorités réglementaires. Jugeant son congédiement illégal, l'homme d'affaires a cependant affirmé qu'il avait la ferme intention de demeurer en poste jusqu'à l'entrée en fonction d'un éventuel remplaçant.

Jusqu'à maintenant, la CVMQ a refusé à deux reprises d'entériner la nomination à ce titre du comptable et expert en faillite Noubar Bouyadjian, choisi par Mme Charrest et M. Weinberg.

POURSUITE

SUITE DE LA PAGE B 1

procureur, «n'augmente pas la responsabilité éventuelle de BCE au-delà de celle qui a trait au dépôt initial de la poursuite de M. Shaw en septembre 2002. BCE est également d'avis que les allégations contenues dans ces deux réclamations sont frivoles et totalement dépourvues de fondement».

C'est le 3 décembre 2001 que BCE a annoncé une recapitalisation de sa dette. L'opération a été effectuée le 15 février suivant et impliquait, notamment, la conversion des débetures en actions ordinaires de BCE, dont le principal actif était un réseau de téléphonie sans fil au Brésil. La conversion s'est faite sur la base d'un prix unitaire de 27 ¢ l'action.

Or, dans la foulée, l'actionnaire dominant, BCE, se serait vu offrir presque deux fois plus d'actions à un prix unitaire de 14 ¢, un prix lui permettant de maintenir sa participation de 62 % dans sa filiale à moindre coût, ont allégué des demandeurs. Chez ces derniers, on soutient ainsi que BCE aurait maintenu son contrôle sur BCI à un prix créant préjudice aux détenteurs de débetures et aux autres actionnaires ordinaires.

Soumise à l'approbation
À la Caisse de dépôt, on est d'avis que cette conversion, et les modalités afférentes, aurait dû être soumise à l'approbation des détenteurs de débetures ou, au demeurant, qu'elle aurait

dû entraîner le remboursement des débetures visées, résumé-on en substance.

Il reste que le plan de liquidation de BCI a été approuvé à 99 % par les actionnaires et par un pourcentage élevé des porteurs de débetures le 12 juillet 2002, pour ensuite recevoir l'aval d'un tribunal ontarien cinq jours plus tard. Cet appui n'exclut cependant pas que la Caisse, qui a signifié sa mise en demeure en décembre 2001, ait pu manifester sa dissidence.

Les demandeurs entendent également faire valoir que ce plan de liquidation comportait des clauses permettant aux détenteurs de déposer des preuves de créance en soutien à leurs réclamations.

Relais
d'affaires



LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

LAURENTIDES / SAINTE-ADELE

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE

Chambres magnifiques et salles de réunion confortables dans un cadre exceptionnel à Sainte-Adèle, Restaurant couronné *Table d'Or du Québec en 1998* et *America's Top Table 1998* numéro 1 au Québec par Gourmet Magazine*, fine cuisine régionale et carte des vins élaborée, toutes les activités à proximité.

www.leaualabouche.com

450-229-2991

Pour annoncer, contactez Jean de Billy au (514) 985-3322 ou 1-800-363-0305 jdebilly@ledevoir.com

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



Commission
de la construction
du Québec

La CCQ est un lieu de concertation privilégié pour l'industrie de la construction. Avec ses 900 employé(e)s, elle veille à l'application de la Loi, des règlements et des conventions collectives régissant les relations de travail dans l'industrie de la construction, en plus de fournir plusieurs services aux employeurs et salariés de l'industrie.

Direction des
ressources humaines
3530, rue Jean-Talon O.
Montréal (Québec)
H3R 2G3
ressources.humaines@ccq.org

La CCQ est chargée, entre autres mandats, d'administrer les régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction. Dans ce cadre, la Direction des avantages sociaux recherche des candidat(e)s afin de pourvoir au poste suivant :

ACTUAIRE

Les défis :

Sous l'autorité de l'actuaire principal, vous fournirez l'expertise actuarielle nécessaire pour assurer la solvabilité, la conformité avec les exigences légales et la saine gestion des régimes d'avantages sociaux des travailleurs de l'industrie de la construction. Vous superviserez également certains travaux de nature actuarielle réalisés en sous-traitance.

Le profil :

Vous possédez un baccalauréat en sciences actuarielles ou en mathématiques et un minimum de 5 années d'expérience en gestion d'assurance collective et de régime de retraite. Soucieux de la qualité des services rendus à la clientèle, vous êtes reconnu pour vos aptitudes marquées pour la communication et la transaction avec les clients. La qualification de ASA et la maîtrise des logiciels de la suite MS Office 2000 constituent des atouts certains.

La CCQ offre un salaire concurrentiel, auquel s'ajoutent une prime au rendement et une gamme complète d'avantages sociaux, dans un cadre de gestion moderne, soutenu par un programme de développement des ressources humaines.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitæ, avant le 16 septembre 2003, en mentionnant le titre du poste.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.

• ÉCONOMIE •

LABATT

SUITE DE LA PAGE B 1

syndicat affilié auparavant aux Teamsters (FTQ) et représentant les quelque 850 employés de l'usine et du service de distribution de la compagnie à Montréal. L'employeur n'est pas fou. Son offre visait clairement à acheter une part du vote.

«Au cours des quatre prochaines années, plus de 380 travailleurs de Labatt prendront leur retraite et 200 des remplaçants n'auront pas les conditions de travail que ces gens-là avaient», a servi Jean Lortie, à titre d'illustration des problèmes d'iniquité qui régissent entre jeunes et vieux chez Labatt.

Quant à savoir si les employés réguliers ont raison de se plaindre avec des salaires annuels pouvant atteindre 67 000 \$ pour un livreur et 71 000 \$ pour un employé d'entretien, il affirme que ce temps ne durera pas si l'on ne se prémunit pas contre le recours à la sous-traitance. «Vous pouvez avoir un salaire intéressant. Mais si demain matin votre employeur vend votre job à sept piastres de l'heure, c'est clair

que vous n'avez pas de bonnes conditions salariales.»

Aussi promet-on une intensification de la lutte. «La CSN et le syndicat vont déployer tous les moyens qu'il faut pour que Labatt comprenne», a menacé Jean Lortie. On entend, notamment, égratigner l'image de marque de la compagnie au Québec en révélant, par exemple, comment certains de ses employés ont le statut de temporaires «depuis 10, voire 15 ans» et sont payés moitié moins que les autres.

Labatt «choquée»

«On est choqué par le résultat du vote, mais surtout on est choqué par l'attitude du syndicat», a commenté le vice-président aux affaires publiques de la Brasserie Labatt, Paul Wilson, affirmant que la compagnie a fait plus que son bout de chemin dans ces négociations. «On offre les meilleures conditions de travail de l'industrie», affirme-t-il. Quant à la sous-traitance, tous les employés réguliers ainsi que la plupart des employés temporaires en sont protégés, ajoute-t-il.

Il reconnaît toutefois que cette

protection ne vaudrait que pour les employés actuels de la compagnie et qu'elle disparaîtra graduellement en même temps qu'ils partiront à la retraite. «On ne commencera tout de même pas à protéger des employés qui ne sont pas encore là!», s'exclame-t-il. On ne bougera pas là-dessus. On a absolument besoin de cette souplesse. De toute manière, cette question relève bien plus du débat de société que de la négociation d'une convention collective.»

On ne s'est pas privé, du côté de Labatt, pour faire remarquer que l'on ne s'était finalement pas si mal tiré d'affaire depuis le déclenchement de la grève, le 16 juin, en dépit du fait que l'été soit réputé être l'une des périodes les plus chaudes, dans l'industrie, à cause du soleil et de ses festivals. On se croit donc en mesure de tenir le coup au moins jusqu'à la prochaine période de pointe qui ne viendra pas avant le temps des Fêtes, ajoute-t-on clairement à l'intention de ceux dont les revenus dépendent, depuis deux mois et demi, des chèques de 200 \$ par semaine du fonds de grève.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel : avisdev@ledevoir.com

La suite
des avis
se trouve
en page
B 6

LES ENFANTS DU MONDE
ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

- ▲ comme coopérant
- ▲ comme bénévole
- ▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider
www.monde.ca

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2^e avis

À sa séance du 30 juillet 2003, le comité exécutif a approuvé la description de certaines rues et ruelles publiques ou pavées et ouvertes au public, formées de divers lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

« Le quadrilatère délimité par les avenues Millen, Durham, les rues Fleury et Sauriol, constitué du lot 1 995 273.

Le quadrilatère délimité par l'avenue Durham, les rues Saint-Hubert, Fleury et Sauriol, constitué du lot 1 995 356.

L'avenue Émile-Journault, entre les rues Lajeunesse et Basile-Routhier, constituée du lot 1 999 367.

La rue Saint-Arsène, entre les rues Lajeunesse et Basile-Routhier, constituée du lot 1 998 085.

Le quadrilatère délimité par l'avenue Henri-Julien, les rues Saint-Denis, Farly et le boulevard Crémazie Est, constitué du lot 1 998 549.

Le quadrilatère délimité par l'avenue Durham,

les rues Saint-Hubert, Sauriol et Sauvé, constitué du lot 1 999 011.

Le quadrilatère délimité par les rues Berri, Lajeunesse, Fleury et Sauriol, constitué du lot 1 999 019.

Le quadrilatère délimité par les rues Saint-Denis, Berri, Fleury et Sauriol, constitué du lot 1 999 050.

Le quadrilatère délimité par la rue Clark, le boulevard Saint-Laurent, les rues Sauriol Ouest et Sauvé, constitué du lot 1 999 056.

Le quadrilatère délimité par les rues Basile-Routhier, Foucher, Sauvé et de Port-Royal, constitué du lot 1 999 064.

Le quadrilatère délimité par la rue Clark, le boulevard Saint-Laurent, les rues Sauvé Ouest et de Port-Royal Ouest, constitué des lots 1 999 083 et 1 999 396.

Le quadrilatère délimité par la rue Clark, le boulevard Saint-Laurent, les rues Legendre et De Beauharnois, constitué du lot 1 999 106.

Le quadrilatère délimité par les rues Basile-Routhier, Foucher, Chabanel Est et Legendre Est, constitué des lots 1 999 121 et 1 999 137.

Sud de la rue Chabanel entre les rues Lajeunesse et Basile-Routhier, constitué du lot 1 999 122.

Le quadrilatère délimité par les rues Chabanel

Est, Basile-Routhier, Foucher et de Louvain, constitué des lots 1 999 123 et 1 999 280.

Le quadrilatère délimité par l'avenue De Chateaubriand, la rue Saint-Hubert, l'avenue Émile-Journault et le boulevard Crémazie Est, constitué du lot 1 999 132.

Le quadrilatère délimité par les rues Berri, Lajeunesse, Chabanel Est et Legendre Est, constitué du lot 1 999 136.

Le quadrilatère délimité par les rues Basile-Routhier, Foucher et Legendre Est et l'avenue Émile-Journault, constitué des lots 1 999 147 et 1 999 151.

Le quadrilatère délimité par les rues Berri, Lajeunesse, Legendre Est et l'avenue Émile-Journault, constitué du lot 1 999 155.

Le quadrilatère délimité par les rues Saint-Denis, Berri, Legendre Est et l'avenue Émile-Journault, constitué du lot 1 999 161.

Le quadrilatère délimité par les rues Saint-Denis et Berri, l'avenue Émile-Journault et le boulevard Crémazie Est, constitué du lot 1 999 162.

Le quadrilatère délimité par les rues Basile-Routhier, Foucher, l'avenue Émile-Journault et la rue Saint-Arsène, constitué des lots 1 999 286 et 1 999 287.

Le quadrilatère délimité par les rues Saint-

Denis, Berri, de Louvain Est et Chabanel Est, constitué du lot 1 999 317.

Le quadrilatère délimité par les rues Lajeunesse, Basile-Routhier, Legendre Est et l'avenue Émile-Journault, constitué du lot 1 999 334.

Le quadrilatère délimité par les rues Lajeunesse et Basile-Routhier, l'avenue Émile-Journault et la rue Saint-Arsène, constitué des lots 1 999 336 et 1 999 337.

Ruelle située au nord de la rue de Louvain, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-Hubert, constituée des lots 1 999 394 et 1 999 395.

Partie de la rue Lajeunesse au nord de la rue Sauvé, constitué du lot 1 999 398.

Le quadrilatère délimité par les rues Du Quesne, De Cadillac, La Fontaine et Ontario, constitué du lot 2 281 426.

Le quadrilatère délimité par les rues Du Quesne et De Cadillac, l'avenue Duboussin et la rue Ontario, constitué du lot 2 281 542.

Le quadrilatère délimité par les rues Du Quesne, De Jumonville, Sherbrooke et De Cadillac, constitué du lot 2 281 989.

Une partie de l'avenue De Lotbinière entre l'avenue De Carignan et l'avenue De Repentigny, constituée du lot 2 502 162.

Le quadrilatère délimité par les rues Bossuet,

De Cadillac, l'avenue Duboussin et la rue Ontario, constitué du lot 2 280 520.

Le quadrilatère délimité par les rues Du Quesne, De Cadillac, Hochelaga et de Toulouse, constitué du lot 2 502 244.

Une partie de l'avenue de Carignan, au nord de la rue Sherbrooke, constituée du lot 2 502 235.

Une partie de la rue De Jumonville entre l'avenue de la Pépinière et la rue Du Quesne, constituée du lot 2 282 027.

Partie de la rue Bossuet, entre la rue de Toulouse et l'avenue Souigny, constituée du lot 2 280 534.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu de cet article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le deuxième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 3 septembre 2003

La greffière de la Ville,
M^e Jacqueline Leduc

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2^e avis

À sa séance du 30 juillet 2003, le comité exécutif a approuvé la description de certaines rues et ruelles publiques ou pavées et ouvertes au public, formées de divers lots des cadastres du village de Côte-Saint-Louis, du village de la Côte-de-la-Visitation et de la paroisse de Sault-au-Récollet, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

« Quadrilatère délimité par les rues Saint-André, Boyer, Beaubien et Saint-Zotique, constitué du lot 5-521.

Quadrilatère délimité par la rue Boyer, l'avenue Christophe-Colomb, les rues Beaubien et de Bellechasse, constitué du lot 5-397.

Quadrilatère délimité par la rue Boyer, l'avenue Christophe-Colomb, la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont, constitué des lots 6-80-1, 6-102-1, 6-102-3 et 6-125-2.

Quadrilatère délimité par les rues De La Roche, De Normanville, de Bellechasse et le boulevard Rosemont, constitué du lot 5-23.

Quadrilatère délimité par les rues De Normanville, Chambord, de Bellechasse et le boulevard Rosemont, constitué des lots 4-171, 4-199, 4-201 et 4-229.

Quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, la rue De La Roche, le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, constitué du lot 5-176.

Quadrilatère délimité par les rues De La Roche, De Normanville, le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, constitué du lot 5-1.

Quadrilatère délimité par les rues De La Roche, De Normanville, Beaubien et de Bellechasse, constitué des lots 4-447, 4-478 et 4-509.

Quadrilatère délimité par les rues De Lanaudière, Garnier, Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 4-916, 4-947 et 4-978.

Quadrilatère délimité par les rues Garnier, Fabre, Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 3-351.

Quadrilatère délimité par les rues Fabre, Marquette, Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 3-207.

Quadrilatère délimité par la rue Marquette, l'avenue Papineau, les rues Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 3-69.

Quadrilatère délimité par les rues Chambord, De Lanaudière, Beaubien et de Bellechasse, constitué des lots 4-529, 4-555 et 4-581.

Quadrilatère délimité par les rues Fabre, Marquette, Beaubien et Druccourt, constitué des lots 2-2 et 3-148.

Quadrilatère délimité par les rues Garnier, De Lanaudière, le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, constitué du lot 4-748.

Quadrilatère délimité par la rue Marquette, l'avenue Papineau, les rues de Fleurimont et des Carrières, constitué des lots 1-7, 1-40 et 1-41.

Quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, les rues De La Roche, Saint-Zotique et Bélanger, constitué du lot 5-365.

Quadrilatère délimité par les rues Chambord, De Lanaudière, Saint-Zotique et Bélanger, constitué des lots 4-421 et 4-427.

Quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, les rues De La Roche, Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 5-314.

Quadrilatère délimité par les rues De La Roche, De Normanville, Saint-Zotique et Beaubien, constitué des lots 4-101 et 5-100.

Quadrilatère délimité par les rues De Normanville, Chambord, Saint-Zotique et Beaubien, constitué des lots 4-368-2 et 4-383.

Quadrilatère délimité par les rues Fabre, Marquette, Bélanger et Saint-Zotique, constitué des lots 3-257 et 3-258.

Quadrilatère délimité par la rue Marquette, l'avenue Papineau, la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique, constitué du lot 3-120.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, les rues Cartier, Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 210-61.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot, Beaubien et de Bellechasse, constitué des lots 209-144, 209-176A.

Le lot 124 de la subdivision du lot originaire 210-124.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, Beaubien et de Bellechasse, constitué du lot 209-305.

Quadrilatère délimité par la rue de Bordeaux, l'avenue De Lorimier, les rues Beaubien et de Bellechasse, constitué du lot 209-521.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, de Bellechasse et le boulevard Rosemont, constitué des lots 209-231, 209-249 et 209-253.

Quadrilatère délimité par la rue de Bordeaux, l'avenue De Lorimier, la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont, constitué des lots 209-442, 209-460 et 209-464.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, les rues Cartier, de Fleurimont et des Carrières, constitué du lot 211-37.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot, le boulevard Rosemont et la rue des

Carrières, constitué des lots 209-6, 209-32, 209-37, 209-42 et 209-64.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, constitué des lots 209-182, 209-204 et 209-208.

Quadrilatère délimité par les avenues De Lorimier, des Érables, les rues Masson et Holt, constitué des lots 161-937 et 161-976.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, les rues Cartier, Bélanger et Saint-Zotique, constitué des lots 210-110.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot, Bélanger et Saint-Zotique, constitué du lot 210-215.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, Bélanger et Saint-Zotique, constitué du lot 209-389.

Quadrilatère délimité par la rue de Bordeaux, l'avenue De Lorimier, les rues Bélanger et Saint-Zotique, constitué des lots 209-642, 209-660 et 209-664.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot, Saint-Zotique et Beaubien, constitué du lot 210-170.

Quadrilatère délimité par la rue de Bordeaux, l'avenue De Lorimier, les rues Saint-Zotique et Beaubien, constitué des lots 209-595, 209-599 et 209-634.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, la rue Cartier, l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph, constitué des lots 157A-8 et 161-156.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier et Chabot, l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph, constitué du lot 161-135.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph, constitué du lot 161-103.

Quadrilatère délimité par la rue de Bordeaux, les avenues De Lorimier et Laurier et le boulevard Saint-Joseph, constitué du lot 161-70.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, les rues Cartier et Masson et l'avenue Laurier, constitué des lots 157A-24, 157A-25, 161-524, 161-525 et 161-557.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot, Masson et l'avenue Laurier, constitué des lots 161-449, 161-480 et 161-511.

Quadrilatère délimité par les avenues De Lorimier, des Érables, Laurier et le boulevard Saint-Joseph, constitué du lot 161-39.

Quadrilatère délimité par l'avenue des Érables, les rues Parthenais, Masson et l'avenue Laurier, constitué des lots 161-166 et 161-167.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, les rues Cartier et Masson et les voies du C.P., constitué du lot 161-748.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot et Masson et les voies du C.P., constitué du lot 161-701.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux et Masson et les voies du C.P., constitué du lot 161-654.

Quadrilatère délimité par les avenues De Lorimier et des Érables, la rue Masson et les voies du C.P., constitué du lot 161-583.

Quadrilatère délimité par l'avenue Papineau, les rues Cartier, des Carrières et Dandurand, constitué des lots 161-1181, 161-1182 et 161-1195.

Quadrilatère délimité par les rues Cartier, Chabot, des Carrières et Dandurand, constitué des lots 161-1135, 161-1152, 161-1153 et 161-1169.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, des Carrières et Dandurand, constitué des lots 161-1073, 161-1097, 161-1098 et 161-1119.

Quadrilatère délimité par les rues De Lanaudière, Garnier, Bélanger et Saint-Zotique, constitué des lots 484-58 et 484-84.

Quadrilatère délimité par les rues Garnier, Fabre, Bélanger et Saint-Zotique, constitué des lots 483-928, 483-929, 484-1 et 484-27.

Quadrilatère délimité par la rue Marquette, l'avenue Papineau, les rues Bélanger et Saint-Zotique, constitué du lot 482-33.

Quadrilatère délimité par les rues Chabot, de Bordeaux, Bélanger et Saint-Zotique, constitué du lot 478-61.

Quadrilatère délimité par les rues De Lanaudière, Garnier, Jean-Talon et Bélanger, constitué des lots 484-128 et 484-144.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Nouvelle Scène

OFFRE D'EMPLOI

La Nouvelle Scène — un centre de théâtre francophone qui abrite quatre compagnies théâtrales — est à la recherche d'un ou d'une :

DIRECTEUR(TRICE) DES COMMUNICATIONS

LA PERSONNE AURA À EXERCER LES TÂCHES SUIVANTES :

- Doter l'organisme d'un plan de communication et le mettre en œuvre.
- Assurer la coordination de la mise en marché de tous les spectacles en collaboration avec le relationniste.
- Développer des outils de communication et de promotion en collaboration avec le relationniste.
- Superviser le contenu rédactionnel de la prochaine brochure de saison et en assurer la coordination.
- Négocier les ententes médiatiques et coordonner les placements promotionnels.
- S'occuper de la mise à jour du site Internet.
- Réaliser le plan-média de chaque spectacle et assurer les relations de presse.

LES COMPÉTENCES ET APTITUDES SUIVANTES SONT RECHERCHÉES :

- Baccalauréat en communication ou l'équivalent, jumelé à cinq années d'expérience.
- Faire preuve de leadership et d'initiative.
- Être apte à travailler en équipe et dans des délais extrêmement serrés.
- Expérience dans les gestions de budgets et la supervision de personnel.
- Excellent français parlé et écrit et aptitudes à la rédaction.
- Connaissance approfondie du milieu médiatique, culturel et théâtral.

Le salaire annuel se situe entre 35 000\$ et 45 000\$ par année, selon l'expérience et les compétences des candidat(e)s.

Poste à temps plein. Entrée en fonction le 29 septembre 2003.

Faire parvenir votre curriculum vitae par courriel, par télécopie ou par la poste, au plus tard le 15 septembre 2002, à l'adresse suivante :

Jean Malavoy, directeur général

La Nouvelle Scène

333, avenue King Edward, Ottawa (Ontario) K1N 7M5

Téléphone : (613) 241-4010, poste 2 Télécopie : (613) 241-0250
jmalavoy@nouvellescene.com

FACULTÉ DES LETTRES DÉPARTEMENT D'HISTOIRE POSTES DE PROFESSEURS, PROFESSEURES

- Archéologie préhistorique
- Archéologie classique (gréco-romaine)

> **CLÔTURE DU CONCOURS :** 31 octobre 2003

> **DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :** à partir du 1^{er} janvier 2004

> **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

<http://www.fl.ulaval.ca/lettres/hstarpre.htm>
<http://www.fl.ulaval.ca/lettres/hstarclas.htm>

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes.

En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada.

www.ulaval.ca



Aujourd'hui Québec, demain le monde



UNIVERSITÉ
BISHOP'S
UNIVERSITY

PRINCIPAL ET VICE-CHANCELIER

L'Université Bishop's est à la recherche de candidatures pour combler le poste de Principal et Vice-chancelier. Le contrat, renouvelable d'une durée de cinq ans, débute le 1^{er} août 2004.

À l'instar des grandes universités, l'Université Bishop's, fondée en 1843, offre des programmes d'enseignement très diversifiés; en même temps, sa taille modeste permet un enseignement personnalisé favorisant le développement personnel.

L'Université Bishop's, située à Lennoxville, à 150 km de Montréal dans les Cantons de l'Est, possède un campus de 550 acres. Elle compte environ 2000 étudiants à temps plein et 500 étudiants à temps partiel. Dans la tradition de l'éducation libérale, l'Université Bishop's vise un enseignement de haute qualité qui s'appuie sur la recherche et l'érudition de son corps professoral. Elle offre des programmes de 1^{er} cycle ainsi que certains programmes de 2^e cycle dans les domaines de l'administration des affaires, de l'éducation, des sciences humaines, des sciences de la nature et des sciences sociales. L'Université Bishop's compte aussi un programme de recherche avec des professeurs chercheurs dont la recherche est subventionnée par des organismes reconnus.

Le Principal et Vice-chancelier cumule les responsabilités de direction de l'Université, de membre ex-officio de la Corporation (entité gouvernante) et de président du Sénat. Il (elle) voit aux affaires académiques et administratives ainsi qu'aux relations avec les différents paliers de gouvernement et la communauté. Le (la) candidat(e) idéal(e) devra fournir des preuves tangibles de son leadership académique et de sa contribution à la recherche et l'enseignement. De plus, il (elle) devra démontrer sa capacité à comprendre et respecter la gestion collégiale propre au milieu universitaire. Il (elle) devra avoir une solide expérience en gestion de même que des aptitudes pour susciter le mécénat. Il (elle) aura une connaissance approfondie des questions relatives à l'enseignement post-secondaire au Québec et saura représenter l'Université auprès des gouvernements, des anciens et autres intervenants externes. Finalement, la maîtrise parfaite des langues anglaise et française est essentielle.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur l'Université Bishop's et sur le poste offert en consultant le site Internet: www.ubishops.ca/search.

Les candidats(es) intéressé(es) devront fournir un curriculum vitae de même qu'une lettre d'introduction mettant en exergue leurs compétences et réalisations pertinentes. Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent répondre au plus tard le 15 octobre 2003. Vous pouvez nous contacter par courriel, télécopieur ou courriel à : Manon Vennat, Spencer Stuart, Tour Scotia, 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2500, Montréal, Québec H3A 3L6, Télécopieur: (514) 288-4626, Courriel: mvennat@spencerstuart.com.

SpencerStuart

Conformément à la loi canadienne sur l'Immigration, cette offre s'adresse prioritairement aux citoyens canadiens et résidents permanents au Canada.

Collège André-Grasset



Collège
André-Grasset

Le Collège André-Grasset est un collège privé qui accueille environ 1000 étudiants à l'enseignement préuniversitaire dans les programmes de Sciences de la nature, Dec Plus en Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et Lettres, Sciences, lettres et arts. L'Institut Grasset est une composante du Collège qui offre des programmes de formation technique à quelques 120 étudiants. Le Collège, fort d'une tradition de 75 ans, est reconnu pour la qualité de sa formation, les compétences de son personnel, l'encadrement des étudiants, la diversité et l'excellence de ses services.

Le Collège André-Grasset sollicite des candidatures pour le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(ouverture d'un deuxième concours)

Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration et du fonctionnement du Collège André-Grasset, de l'Institut Grasset et de Grasset international inc. dans le cadre de la Loi et de ses règlements, de la mission et du projet éducatif du Collège. Il en assure le développement et le rayonnement.

Les exigences pour ce poste de directeur général sont les suivantes. Une formation universitaire de deuxième cycle dans un champ de spécialisation approprié. Au moins dix années d'expérience pertinente dont cinq à un niveau d'encadrement supérieur. Bonne connaissance du milieu collégial. Maîtriser la langue française et la langue anglaise parlées et écrites.

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae en spécifiant « poste de directeur général », au plus tard le lundi 15 septembre 2003 à 15h, à l'attention de Madame Michelle Melanson, secrétaire générale, Collège André-Grasset, 1001 boul. Crémazie Est, Montréal (Québec) H2M 1M3
mmelanson@grasset.qc.ca



Professeurs en génie électrique

Le département de génie électrique de l'École Polytechnique de Montréal recherche des candidats pour combler plusieurs postes de professeur en génie électrique. Les candidats devront exercer avec dynamisme et créativité les fonctions liées à ces postes, entre autres, participer à l'enseignement aux trois cycles, diriger des étudiants aux grades supérieurs, réaliser des projets de recherche novateurs et collaborer avec les équipes de recherche internes et avec les industries.

Domaines d'intérêt en recherche au département :

- Énergie électrique et électrotechnique
- Microélectronique et conception de systèmes numériques complexes
- Micro-ondes et ingénierie des systèmes à ondes millimétriques
- Télécommunications
- Mécatronique : systèmes embarqués et systèmes enchâssés

La personne recherchée est titulaire d'un doctorat en génie électrique ou l'équivalent et doit être admissible à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle doit, de préférence, avoir une expérience de recherche liée aux domaines d'intérêt du département. Une expérience industrielle constitue un atout important. La langue d'enseignement est le français. Le traitement et les avantages sociaux sont déterminés selon les normes de la convention collective.

Mise en candidature

Les candidats sont invités à soumettre leur curriculum vitae, un énoncé de leurs objectifs en enseignement et en recherche, une attestation de leurs diplômes, les noms de trois répondants, quelques exemples de travaux liés au poste et des tirés à part de contributions récentes à :

Monsieur Richard Hurteau, directeur
Département de génie électrique
École Polytechnique de Montréal
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3A7
Courriel : richard.hurteau@polymtl.ca



L'examen des candidatures débutera le plus tôt possible et se poursuivra jusqu'à ce que les postes soient comblés. Seules les candidatures retenues recevront une réponse écrite.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette offre s'adresse de préférence aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

GarantieBio-Ecocert, est une compagnie québécoise offrant des services de contrôle en certification biologique dans le domaine de l'agro-alimentaire. Nous travaillons à la grandeur du Canada et en étroite collaboration avec nos partenaires de la Communauté Économique Européenne. Nos bureaux sont situés à Lévis.

POSTE DE RESPONSABLE QUALITÉ

Description de tâches et responsabilités liées au poste

L'essentiel de la tâche est d'assurer les agréments et accréditations de l'entreprise

- Assurer la mise à jour permanente du système documentaire
- Mettre en place et suivre les objectifs qualité individuels et par service
- Réaliser des revues périodiques, programmer et assurer les revues de direction, audits internes et externes
- Appliquer la politique qualité de l'entreprise
- Gérer les non conformités et dysfonctionnements internes
- Gérer la performance, la formation et la qualité du travail du personnel en relation avec les objectifs qualité
- Gérer les réclamations liées à la qualité du service et consommateurs

Exigences liées au poste

- Formation universitaire en administration ou dans un domaine connexe
- Bonne connaissance des différents systèmes qualité
- Expérience de travail en gestion de systèmes qualité
- Capacité d'intervention de groupe ou individuelle et expérience en gestion de personnel
- La connaissance du domaine de l'agro-alimentaire et des systèmes de certification serait un atout.
- Capacité de travailler en équipe et bon sens de l'organisation.

Conditions de travail

Contrat de 35 à 40 heures/semaine
Début de l'emploi : 30 septembre 2003
Salaire selon compétence

POSTE DE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Description de tâches et responsabilités liées au poste

L'essentiel de la tâche est d'assurer le suivi administratif et financier de l'entreprise

1) FINANCES-COMPTABILITÉ

- Suivi et gestion de la comptabilité de l'entreprise et gestion de trésorerie
- Formalisation économique et financière de projets divers
- Gestion des relations avec le Cabinet Comptable, les Conseillers en droit Fiscal et les Ministères du Revenu.

2) ADMINISTRATION

- Revue/suivi des contrats et conventions relevant du domaine commercial, administratif (assurances etc.) ... et juridique en général
- Règlement des litiges fournisseurs
- Gestion/suivi/évaluation de la performance et de la rentabilité du personnel en relation avec les objectifs budgétaires.

Exigences liées au poste

- Formation universitaire en administration ou dans un domaine connexe
- Connaissances en comptabilité
- Connaissances des outils informatiques utiles à la gestion du service
- Expérience de travail en gestion de comptabilité
- Capacité d'intervention de groupe ou individuelle et expérience en gestion de personnel
- Capacité de travailler en équipe et bon sens de l'organisation.

Conditions de travail

Contrat de 35 à 40 heures/semaine
Début de l'emploi : 30 septembre 2003
Salaire selon compétence

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant 17 h le vendredi 5 septembre à l'adresse suivante : Garantie Bio-Ecocert, 50 rue Président Kennedy, local 250, Lévis Qc Canada G6V 6W8
Fax : 418-838-9823 info@garantiebio-ecocert.qc.ca
Seules les personnes convoquées à une entrevue seront contactées

Professeurs en génie informatique et génie logiciel

Chaire en génie logiciel et Chaire Bell en architectures des réseaux de télécommunications

Le département de génie informatique de l'École Polytechnique de Montréal recherche des candidats pour combler plusieurs postes de professeur en génie informatique et en génie logiciel ainsi qu'un prestigieux poste de titulaire de la Chaire en génie logiciel et un poste de professeur à la Chaire Bell en architectures des réseaux de télécommunications.

Le nouveau département de génie informatique est en pleine croissance et regroupe plus de mille étudiants. Les chercheurs disposent d'espace, d'appui technique et d'environnements informatiques modernes ainsi que de fonds spéciaux pour aider au démarrage de leurs activités.

Pour obtenir plus de renseignements sur le département et y trouver la description complète de ces postes, nous vous invitons à visiter le site du département au www.gi.polymtl.ca ainsi que le site Web de l'École Polytechnique au www.polymtl.ca sous la rubrique « liens rapides ».

Mise en candidature

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en français, une attestation de diplômes, les noms de trois répondants et des tirés à part des contributions récentes à :

Pierre N. Robillard, Ph.D., Ing., directeur
Département de génie informatique
École Polytechnique de Montréal
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3A7
Courriel : pierre.n.robillard@polymtl.ca



L'examen des candidatures débutera le plus tôt possible et se poursuivra jusqu'à ce que les postes soient comblés. Seules les candidatures retenues recevront une réponse écrite.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette offre s'adresse de préférence aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

Appel de candidatures

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE POSTE DE PROFESSEUR, PROFESSEURE CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA – NIVEAU 2 EN DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

> LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE DOIT

- détenir un doctorat en sociologie complété depuis moins de dix ans;
- posséder un solide dossier de publications;
- posséder un dossier de subventions et être reconnu comme excellent chercheur en émergence : créativité particulière, etc.;
- être affilié à un ou des centres de recherche reconnus;
- soumettre un programme de recherche novateur et original dans le domaine indiqué, intégration à la programmation de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval;
- être intégré à un réseau international pour avoir la possibilité d'attirer d'excellents stagiaires;
- avoir un intérêt marqué pour la formation d'étudiants.

> CRITÈRES DE SÉLECTION

La personne sélectionnée dans le cadre du programme des Chaires de recherche – niveau 2 sera intégrée au corps professoral au rang de professeur adjoint ou agrégé ou titulaire selon les dispositions de la convention collective.

> INSCRIPTION AU CONCOURS

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 15 octobre 2003 à :

M. André Turmel, directeur
Département de sociologie
Faculté des sciences sociales
Pavillon Charles-De Koninck, local 3473
Québec (Québec) G1K 7P4
Université Laval
Télécopieur : (418) 656-7390

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes.

En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents et résidentes permanents du Canada.

www.ulaval.ca



Aujourd'hui Québec, demain le monde

Carrières & professions



RENSEIGNEMENTS :
Christiane LEGAULT : 514.985.3316
clegault@ledevoir.com

LE DEVOIR

LES SPORTS

Omnium canadien de golf

John Rollins tentera de défendre son titre

PRESSE CANADIENNE

Hamilton — Si John Rollins réussit à devenir le premier golfeur depuis Jim Ferrier en 1951 à remporter un deuxième titre de suite à l'Omnium canadien, peut-être quelqu'un s'attardera-t-il enfin à raconter son histoire.

Lorsque l'Américain de 28 ans, originaire de Richmond, en Virginie, est revenu de l'arrière pour s'imposer à la présentation 2002 de l'Omnium canadien à Angus Glen, au nord de Toronto, tout le monde avait plutôt parlé de l'intrinsèque double bogey de Neal Lancaster au 18^e trou. Celui-ci avait ainsi forcé la tenue d'une prolongation en compagnie de Justin Leonard et Rollins, et Rollins avait réussi un birdie dès le premier trou supplémentaire pour rafler la victoire.

Rollins sait comment se sent Paul Lawrie. Lawrie a beau avoir remporté l'Omnium britannique en 1999, les gens ne se souviennent que de l'effondrement spectaculaire de

Jean Van de Velde au dernier trou.

«Tous les articles après le tournoi semblaient mettre l'accent sur Neal Lancaster et son double bogey, a déclaré Rollins, hier, au Hamilton Golf & Country Club. C'était un peu décevant compte tenu que j'avais joué 66 et 65 au cours du week-end pour me mettre en aussi bonne position. «C'était un peu frustrant de lire tout ça, que toute l'attention avait été centrée sur ses actions.»

Rollins connaît une bonne saison, lui qui se trouve au 31^e rang de la liste des boursiers avec des gains de 1,45 million \$US, notamment grâce à une deuxième place à l'occasion de la Classique Buick.

Rollins, qui se trouve au 51^e rang mondial, aura autant de chances que bien d'autres concurrents de s'illustrer cette semaine. Vijay Singh, le Canadien Mike Weir et Adam Scott, le vainqueur du Championnat Deutsche Bank à Boston, lundi, sont les seuls joueurs classés parmi les 20 premiers au monde qui seront présents.

Au-delà des chiffres

Les espoirs de Roy Halladay de gagner le Cy Young

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les statistiques de Roy Halladay sont bonnes, mais elles risquent de s'avérer insuffisantes pour lui permettre de remporter le Cy Young dans la Ligue américaine, à moins que les votants regardent au-delà des chiffres.

Avec un mois à jouer en saison régulière, l'as partant des Blue Jays de Toronto affiche un dossier de 18-6, ce qui le place sur un pied d'égalité au premier rang pour le nombre de victoires avec Esteban Loaiza, son ancien coéquipier.

Halladay, qui a dominé les frappeurs des Yankees de New York lundi, occupe également le sommet du classement de la Ligue américaine, ex aequo avec Roger Clemens, pour le nombre de retraits au bâton avec 172.

Le droitier de six pieds et six pouces mène les majeures avec 224 manches lancées, et il a connu une séquence de 15 victoires.

Toutefois, sa moyenne de points mérités de 3,58 et les 226 coups sûrs qu'il a alloués, un sommet dans la Ligue américaine, risquent de jouer contre lui. De plus, Halladay évolue pour une formation qui n'est plus dans la course pour une place dans les séries éliminatoires, contrairement à ses plus sérieux rivaux.

Loaiza, l'as des lanceurs des White Sox de Chicago, présente une moyenne de points mérités de 2,45.

Tim Hudson, des Athletics d'Oakland, a fait encore mieux avec une moyenne de 2,40 et sa fiche de 14-4 se serait encore meilleure s'il avait bénéficié d'un plus grand soutien de l'attaque.

Le vétéran gaucher Jamie Moyer (17-6, 3,59), des Mariners de Seattle, Mike Mussina (15-7, 3,22) des Yankees de New York, et Pedro Martinez (10-4, 2,52), des Red Sox de Boston sont au plus fort de la bataille. Or, ces artilleurs portent tous les couleurs d'équipes qui aspirent encore à participer aux séries éliminatoires.

Compte tenu de tous ces éléments, Halladay et les Blue Jays souhaitent que les membres de l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique s'attardent sur le portrait global avant de faire leur choix.

«De toute évidence, les statistiques sont là, a mentionné le gérant des Blue Jays, Carlos Tosca. Mais une fois que vous regardez au-delà des chiffres, il faut aussi évaluer l'importance d'un joueur pour son équipe et la qualité des frappeurs qu'il a affrontés.»

Parmi tous les candidats au trophée, Halladay lance pour l'équipe comptant le moins de profondeur au monticule. Il est appuyé par l'une des pires défenses des majeures et son calendrier est l'un des plus exigeants.

Halladay a effectué six départs face aux Red Sox, qui comptent l'alignement le plus productif du baseball, et cinq face aux Yankees. Il présente des fiches de 2-1 contre les Red Sox et de 3-2 face aux Yankees.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

	Section Est			
	G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	87	50	635	—
Floride	74	63	540	13
Philadelphie	73	64	533	14
Montréal	71	68	511	17
New York	60	76	441	26 1/2

	Section Centrale			
	G	P	Moy.	Diff.
Houston	72	65	526	—
St. Louis	72	65	526	—
Chicago	70	66	515	1 1/2
Pittsburgh	62	72	463	8 1/2
Cincinnati	60	77	438	12
Milwaukee	60	77	438	12

	Section Ouest			
	G	P	Moy.	Diff.
San Francisco	83	53	610	—
Los Angeles	71	65	522	12
Arizona	70	67	511	13 1/2
Colorado	65	74	468	19 1/2
San Diego	55	82	401	28 1/2

Hier

St. Louis à Chicago Cubs	13h10
Montréal à Philadelphie	15h05
Pittsburgh en Floride	15h05
Atlanta à N.Y. Mets	15h05
St. Louis à Chicago Cubs	15h05
Cincinnati à Milwaukee	20h05
Arizona à San Diego	22h05
Houston à Los Angeles	22h10
Colorado à San Francisco	22h10

Aujourd'hui

Atlanta à N.Y. Mets	13h10
St. Louis à Chicago Cubs	14h20
Montréal à Philadelphie	15h05
Colorado à San Francisco	15h35
Pittsburgh en Floride	19h05
Cincinnati à Milwaukee	20h05
Arizona à San Diego	22h05
Houston à Los Angeles	22h10

Demain

Pittsburgh en Floride	13h35
St. Louis à Chicago Cubs	14h20
N.Y. Mets à Philadelphie	19h05

LIGUE AMÉRICAINNE

Hier

Cleveland à Detroit	13h05
Oakland à Baltimore	13h05
Seattle à Tampa Bay	13h05
Kansas City au Texas	13h05
Anaheim au Minnesota	13h05
Boston à Chicago White Sox	13h05

Aujourd'hui

Anaheim au Minnesota	13h05
Cleveland à Detroit	19h05
N.Y. Yankees à Toronto	19h05
Oakland à Baltimore	19h05
Seattle à Tampa Bay	19h15
Kansas City au Texas	20h05
Boston à Chicago White Sox	20h05

Demain

Cleveland à Detroit	13h05
Oakland à Baltimore	15h05
N.Y. Yankees à Toronto	19h05
Seattle à Tampa Bay	19h15

Le US Open est perturbé par la pluie

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les organisateurs de l'US Open de tennis ont affirmé hier que malgré les mauvaises conditions climatiques qui sévissent à New York, «le tournoi devrait se terminer dimanche».

«Les prévisions ne sont pas optimistes, mais nous avons pleinement l'intention de terminer le tournoi dimanche», a déclaré Arlen Kantarian, le directeur général de la Fédération américaine de tennis (USTA).

M. Kantarian a exclu, à l'heure actuelle, la possibilité de réduire les matches de cinq sets gagnants à trois sets gagnants chez les messieurs. «Nous n'en sommes pas encore là et j'espère que la question ne se

posera jamais», a-t-il insisté.

«Et même si le mauvais temps devait se maintenir, nous n'avons pas l'intention d'annuler certaines compétitions», a expliqué Brian Early, juge-arbitre du tournoi, faisant allusion à l'éventuelle suppression des doubles et des compétitions juniors.

Les organisateurs ont encore expliqué que la journée d'aujourd'hui serait à nouveau difficile mais ils comptent «sur une amélioration de la météo dès demain».

M. Kantarian a par ailleurs évoqué la possibilité d'équiper le centre Arthur Ashe d'un toit amovible dans quelques années. «Nous avons engagé des experts pour étudier les possibilités techniques et financières de réaliser cet investissement.»

Ralf Schumacher s'enflamme

(PC) — Le pilote allemand Ralf Schumacher a eu plus de peur que de mal après que son bolide eut pris feu après seulement quelques tours d'une journée d'essais privés, hier, sur la piste de Monza. Le pilote de l'écurie Williams/BMW a été victime d'une sortie de piste dans le second Lesmo. Selon le site Internet F1 live racing, la voiture de Schumacher a violemment percuté les protections. Le pilote allemand a été transporté au centre médical du circuit. Il était conscient et son frère Michael se trouvait à son chevet. Ses blessures ne seraient pas sérieuses, a également précisé le site officiel de la F1. Le feu, qui résulterait d'une fuite d'huile, a rapidement été circonscrit.

Kirk Muller prend sa retraite

(PC) — Kirk Muller qui a porté les couleurs de six équipes, dont celles du Canadien de Montréal, a annoncé sa retraite après une carrière de 19 saisons dans la Ligue nationale de hockey. La nouvelle a été confirmée hier matin par un porte-parole de l'Association des joueurs de la LNH. «Je veux remercier tous mes coéquipiers, mes entraîneurs, les amateurs et les membres des médias pour 19 saisons remplies de merveilleux souvenirs, tout en pratiquant le sport que j'adore», a déclaré Muller. Agé de 37 ans, Muller a amassé 959 points dont 357 buts et a été élu six fois dans l'équipe d'étoiles de la LNH. Deuxième choix du repêchage de 1984, Muller a passé ses sept premières saisons avec les Devils du New Jersey.

Soccer: Holger Osieck quitte son poste

(PC) — Holger Osieck a remis sa démission à titre d'entraîneur en chef de l'équipe canadienne masculine de soccer, hier, un peu moins de cinq ans après son embauche. Osieck a expliqué à la Presse canadienne que sa décision faisait suite à un week-end d'évaluation en compagnie du président de l'Association canadienne de soccer, Andy Sharpe. Agé de 55 ans, Osieck, qui est né en Allemagne, avait été promu à ce poste le 29 septembre 1998. Sous le règne d'Osieck, le Canada a remporté le championnat de la Gold Cup en 2000. En 2003 cependant, la formation canadienne a été éliminée dès le premier tour.

EN BREF

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 25 août 2003, a adopté les règlements suivants:

03-039-1 Règlement modifiant le Règlement décrétant l'établissement du programme 2003 aux fins de valoriser la rénovation résidentielle dans l'arrondissement Saint-Laurent (numéros 1151-6 et 1151-7 des règlements de l'ancienne ville de Saint-Laurent, modifié par les règlements numéros 02-072 et 03-039)

03-070 Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386)

03-072 Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié)

03-073 Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Amherst, De La Gauchetière et Saint-Timothée

03-090 Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386)

03-093 Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry

03-107 Règlement sur le programme complémentaire d'aide d'urgence aux ménages sans logis

03-110 Règlement sur le changement de nom de la rue Louis-Joseph-Boileau en celui de rue Euclide-Lavigne

03-112 Règlement sur la fermeture de toutes parties du domaine public situées dans le lot 2 379 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

03-114 Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue Graton située sur le côté sud-ouest de la rue Harry Worth (projetée), à l'arrière de l'arène «Sportplex 4 Glaces de Pierrefonds»

03-115 Règlement sur la fermeture, comme ruelle, d'un terrain situé au nord-est de la rue Towers et au sud-est du boulevard De Maisonneuve

03-116 Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant le numéro 4821, rue de Rouen et la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues de Rouen et Théodore

03-118 Règlement sur la fermeture, comme rue, des parcelles de terrains situées dans le quadrilatère borné par la 3^e Avenue, la rue Sainte-Catherine, la rue René-Lévesque et la 2^e Avenue

02-136-1 Règlement modifiant, le Règlement sur le conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et d'autres dispositions réglementaires

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 3 septembre 2003
La greffière,
M^{re} Jacqueline Leduc

AVIS AUX CRÉANCIERS

DU REFUS DE L'ACCEPTION DE LA PROPOSITION

AVIS est par la présente donné que JEAN-CLAUDE BLANCHARD, domicilié au 10, Desrochers, Candiac (Qc), a déposé une proposition le 2 mai 2003 qui a été refusée par les créanciers lors de l'assemblée tenue le 14 août 2003 et le débiteur est réputé avoir fait cession de ses biens le 14 août 2003.

Donné à Montréal, le 27 août 2003

Appel & Cie Inc., Syndic
Frédéric Lachance, bas cnp
Syndic

SP

La seule chose prévisible avec la sclérose en plaques, c'est qu'elle rend la vie imprévisible.

SP Société canadienne de la sclérose en plaques
1 800 269-7592 www.scleroseenplaques.ca

Avis public

Montréal

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 26 mai 2003, a adopté le règlement suivant:

03-087 Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cadres de la ville de Montréal (R-3.1)

L'enregistrement requis par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) pour ce règlement a été effectué par la Régie des rentes du Québec le 19 août 2003.

Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 3 septembre 2003

La greffière,
M^{re} Jacqueline Leduc

PROCHAIN
18:34

Si cet ensemble a un trait de suite, visiter automatiquement en appelant le 1 800 363-0910. La solution par les médias.

Hydro Québec

APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise:

www.hydroquebec.com/soumissionnez

ou en composant un des numéros de téléphone suivants:

Montréal et environs: (514) 745-5720

Extérieur: 1 800 363-0910

SLA : 3 lettres du mot paralysie

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité. Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!

SOCIÉTÉ DE SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-Québec)
(514) 725-2653
1-877-725-7725 (sans frais)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-268236-034

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
MARIA VICTORIA
PALESTRO SALVO

Partie demanderesse
c.
FABRICIANO SOTO OLEA

Partie défenderesse
ASSIGNATION

Ordre est donné à M. FABRICIANO SOTO OLEA, de comparaitre au greffe de cette cour située au 10 Est St Antoine, Montréal, Québec, salle 2.17 le 15 octobre 2003 à 9h00 suite à la publication du présent avis dans le Devoir.

Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Lieu: Montréal
Date: 2003 AOÛT 29
MARIE-FRANCE LAVOIE
Greffière adjointe

Donné à Montréal, le 27 août 2003

Appel & Cie Inc., Syndic
Frédéric Lachance, bas cnp
Syndic

SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier: SP-1195
Projet: Sélection d'une firme en graphisme

Des soumissions pour sélectionner une firme en graphisme seront reçues au plus tard à 15 h (heure locale), le 15 septembre 2003 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes:

Siège social 905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9

Centre de distribution de Montréal 7500, rue Tellier
Montréal (Québec) - H1N 3W2

Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de cinquante dollars (50 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ, qui a une place d'affaires au Québec, qui réalise la fabrication au Québec, et qui est affaires depuis au moins cinq (5) années à la date remise des soumissions et ce, dans des activités réalisées au Québec est admise à soumissionner.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Montréal-Nord

Service des travaux publics
APPEL D'OFFRES

FOURNITURE D'UN BALAI DE RUE DE TYPE À AIR RÉGÉNÉRÉ, MONTÉ SUR UN CHÂSSIS DE CAMION DE SÉRIE

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription: Soumission - Fourniture d'un balai de rue de type à air régénéré, monté sur un châssis de camion de série - Appel d'offres N° 2003-37, et adressées à la secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, Me Marie-Marthe Papineau, 4243 rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à 11h, le vendredi 19 septembre 2003, pour la fourniture suivante:

Appel d'offres n° 2003-37: pour la fourniture d'un (1) balai de rue de type à air régénéré, monté sur un châssis de camion de série, tous deux neufs et de modèles de l'année 2003 ou plus récents, avec accessoires, pour le Service des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les cahiers des charges et les formules de soumission au bureau du directeur du Service des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Alain Legault, ing., au 4250 rue de Charlevoix, Montréal-Nord.

Les heures d'affaires sont les suivantes: du lundi au jeudi inclusivement, de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30, et le vendredi, de 8h30 à 13h.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé et tiré par une banque à charte canadienne ou une caisse d'épargne et de crédit, faisant affaires dans la province de Québec, et payable à la Ville de Montréal au montant de 10 % du total de la soumission, ou d'un cautionnement de soumission au montant de 10 % du total de la soumission. Si un cautionnement de soumission est fourni, celui-ci doit être accompagné d'une lettre garantissant l'émission d'un cautionnement de soumission au montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

L'ouverture des soumissions aura lieu le vendredi 19 septembre 2003, à 11h05, à la salle des délibérations du Conseil d'arrondissement, 4243 rue de Charlevoix, Montréal-Nord, en présence des soumissionnaires désireux d'y assister.

M^{re} Marie-Marthe Papineau
Secrétaire d'arrondissement

Montréal-Nord, ce 3 septembre 2003

Campagne de l'œillet

Faites fleurir la recherche. Donnez.

Appuyez la Campagne de l'œillet Du 8 au 11 mai prochain.

(514) 849-7591

LE DEVOIR

CULTURE

Du côté des Balkans

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Le couvercle de l'Europe de l'Est n'en finit plus de s'ouvrir au cinéma pour exhiber les dessous des régimes communistes. D'anciens dissidents déterrèrent des horreurs. Tout un septième art de dénonciation vient rappeler au monde la chape de plomb des États totalitaires, en montrant les cicatrices laissées par ces régimes dans les mentalités, dans les modalités d'exercice du pouvoir. Aujourd'hui est né d'hier et lui ressemble étrangement.

Les séquelles de l'oppression et des guerres apparaissent à l'écran. Cette année, deux coproductions de la Serbie et du Monténégro étaient présentées en compétition au FFM. L'excellent *Cordon*, samedi dernier et le fort intéressant *Professionnel* de Dusan Kovacevic, projeté hier.

Dusan Kovacevic est au départ un auteur de théâtre et un scénariste. On lui doit entre autres le scénario, hautement baroque, d'*Underground* d'Emir Kusturica, palmé d'or à Cannes en 1995. *Le Professionnel* repose d'ailleurs surtout sur son excellent scénario dépourvu de toute complaisance qui marie l'absurde à la plus féroce satire sociale. Nul ne sortira indemne de ce féroce huis clos opposant à Belgrade un grand éditeur, ex-professeur et opposant au régime de Milosevic à l'ancien agent de renseignement autrefois chargé de le traquer et de le persécuter nuit et jour. Après le renversement du pouvoir, ce dernier apporte à sa victime tous les rapports sur lui, l'éclaire sur son propre passé et dévoile les méthodes qu'il a utilisées pour le connaître intimement.

Mais qui est la victime dans cette cruelle confrontation? L'habileté de Dusan Kovacevic consiste à ne pas opposer un camp noir à un camp blanc, mais à montrer la pourriture de chacun. L'ex-héros populaire est devenu un pa-

tron d'entreprise qui envoie promener le président de son syndicat à la veille d'une grève, lui-même inféodé à la police. Nul n'est net. Chacun se retrouve sali par le régime d'hier, les opposants autant que les anciens des services secrets. En mariant des scènes burlesques avec *flashbacks* sur le passé de l'éditeur (les déguisements loufoques de l'agent secret qui se travestissait en Père Noël, en chasseur, en médecin pour se rapprocher de sa proie) au duel verbal des deux vis-à-vis, les temps d'action s'entremêlent, l'humour répond à la tragédie. Entre rires et larmes, la lutte du peuple pour la liberté vient renaître à l'écran en montrant à quel point cette liberté se fait toujours attendre. La mise en scène assez conventionnelle n'éteignait pas la force de cette histoire rondement menée et lourde d'enseignements politiques.

C'était la journée des Balkans hier, puisque le second film de la compétition officielle fut une coproduction de la Croatie et de la République de Macédoine. *Comme un mauvais rêve* d'Antonio Mitrikeski s'est révélé toutefois un film infiniment moins réussi que le précédent, sur un scénario de confusion. Le lieu, une ville indéterminée d'Europe de l'Est, réunissait diverses personnes traumatisées par leurs expériences passées. Un ancien soldat, incarné par Milki Manojlovich, un vieux professeur alcoolique et malheureux, un jeune Croate, ayant fui son pays. Film sur l'impossibilité de la communication chez ceux que le destin a marqué, *Comme un mauvais rêve* explorait plusieurs lignes de force sans en mener aucune au bout d'elle-même, laissait ses profils en plan, et s'égarait à chercher des effets stylistiques gratuits pour achever d'embrouiller le film. De ces Balkans malheureux, le cinéaste n'a tiré qu'une sorte de macédoine, puisque Macédoine il y a, sans y apporter de lumière.

ANDRÉ LAVOIE

Deux ans après le tournage du *Chignon d'Olga*, le premier long métrage de Jérôme Bonnell, le réalisateur français et l'une des actrices principales du film, Florence Loiret-Caille, étaient de passage au FFM pour en défendre toute la fragilité. Ils en parlaient avec émotion mais aussi comme d'un souvenir lointain, un moment privilégié pour certains membres de l'équipe ayant tissé des liens durables après la dissolution de cette «petite famille de cinéma», disait la comédienne.

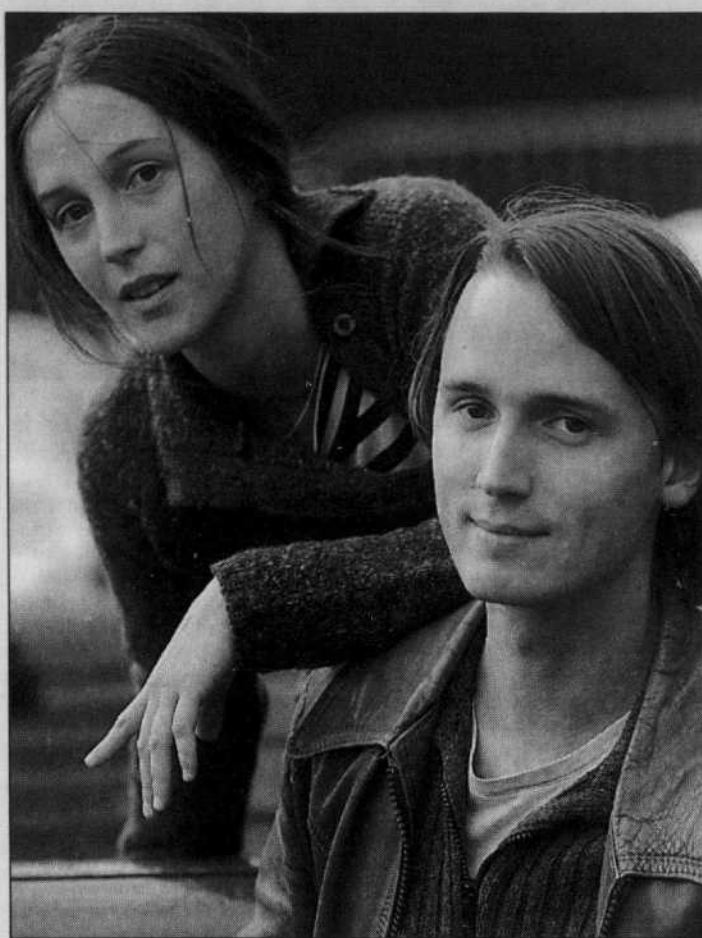
Sans cesse en équilibre précaire entre la légèreté et la gravité, *Le Chignon d'Olga* ne se dénouera jamais, tout comme les sentiments confus d'un père, Gilles (Serge Riaboukine), et de ses deux enfants, Julien (Hubert Benhamdine) et Emma (Florence Loiret-Caille), à la suite du décès d'une mère dont le souvenir est partout présent. Autour d'un entourage compréhensif, perplexe ou indifférent, ils vivront leur deuil de façon très différente, le plus souvent dans la fuite.

Devant un cinéaste aussi jeune, qui n'avait que 23 ans au moment du tournage, on ne peut s'empêcher de voir là une œuvre marquée par la tentation autobiographique, passage que l'on croit obligé. Selon Jérôme Bonnell, il n'en est rien: «Ça ne m'est jamais venu à l'idée de faire un film autobiographique. Le cinéma, c'est bien sûr une manière de parler de soi mais de façon détournée, un peu hypocrite».

Alors que l'on croit qu'il s'agit d'un film sur le deuil, la mort, Bonnell préfère y voir une œuvre sur l'absence: l'absence d'une mère, mais plus encore l'absence de communication puisque les personnages se réfugient dans la sécurité, relative, du silence. Quitte, pour le spec-

Entretien avec Jérôme Bonnell et Florence Loiret-Caille

Entre légèreté et gravité



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

Jérôme Bonnell, le réalisateur du film *Le Chignon d'Olga*, et l'une des actrices principales, Florence Loiret-Caille, étaient de passage au FFM.

tateur, à ne pas obtenir toutes les clés. «Comme spectateur de cinéma, poursuit le réalisateur, je préfère ne pas comprendre plutôt que de trop bien comprendre. Petit à petit, les éléments de mon film se mettent en place, dans une foule de scènes plutôt quotidiennes, plutôt anodines».

Touche intimistes, regard parfois hésitant, fluidité d'une intrigue partant dans plusieurs directions, autant d'éléments qui

ont plu à Florence Loiret-Caille. «Dans un film, précise-t-elle, les acteurs ont souvent une fonction précise, un rôle défini, et l'on doit s'y tenir. Avec Jérôme, c'était simple, car il ne veut pas un résultat immédiat et il est suffisamment pudique pour nous laisser aller. La direction d'acteur, ça ne repose pas que sur l'expérience».

Heureusement d'ailleurs pour Jérôme Bonnell, car avec trois petits courts métrages en poche,

on se demande s'il a bien su imposer son autorité du haut de ses 23 ans à l'époque. Le mot autorité ne semble pas faire partie de son vocabulaire, du moins pas encore. «Je n'aime pas le contrôle total, souligne-t-il. Toute l'équipe me faisait confiance et j'ai souvent obtenu ce que je voulais tout en m'aventurant sur des routes inattendues. C'est ainsi qu'avec Florence je n'avais pas l'impression de la diriger, mais de l'accompagner. Elle a énormément enrichi son personnage».

Clin d'œil au monde de l'enfance et à certaines relations entre les personnages du film, Bonnell a inclus plusieurs extraits du *Cirque* de Charles Chaplin. Une idée à laquelle il tenait beaucoup. Quelques années plus tôt, de telles citations auraient été impossibles, ou hors de prix, et le cinéaste reconnaît sa chance. «Nous avions un contact privilégié avec Joséphine Chaplin qui a été formidable: elle nous a proposé un prix très bas, spécifiant que si c'était encore trop cher, il fallait le dire!».

Considérant qu'il a encore «bien des choses à apprendre», Jérôme Bonnell espère ne pas avoir dit son dernier mot, surtout dans le contexte d'une industrie en pleine mutation alors que le tournage de son deuxième film vient d'être repoussé de quelques mois. De son côté, Florence Loiret-Caille allait retrouver Claire Denis pour une troisième collaboration après *Trouble Every Day* et *Vendredi soir*. Elle aussi espère ne pas avoir dit les derniers mots de Jérôme Bonnell.

LE CHIGNON D'OLGA

Aujourd'hui au Centre Eaton 2 à 9h20, demain au Centre Eaton 2 à 17h50 et vendredi au Centre Eaton 2 à 12h20. En salles à Montréal à la mi-septembre.

CHRONIQUE DU FESTIVALIER

L'appel de l'Europe



Martin Bilodeau

Je dois ici confesser une forte prédisposition, au FFM à tout le moins, envers le cinéma européen, prédisposition si tenace d'ailleurs que je vous parle aujourd'hui — ça n'a rien de prémédité — de quatre films issus du Vieux Continent.

Si les festivals sont comme des agences de voyage, les périples que propose le FFM ne sont pas toujours stimulants, et les vols, souvent turbulents. Les séances qui commencent en retard, les files d'attente qu'il faut traverser pour se rendre d'une salle à l'autre, la qualité inégale des projections, sont les aïeas de ce genre de voyage. Cela dit, l'idée de voyager de la Bologne du siècle dernier au Helsinki contemporain, en passant par la côte portugaise et la France profonde, est en elle-même réjouissante, même si les escales ne sont pas d'égal intérêt.

Premier arrêt sur notre trajet: l'Italie, où le vétéran Pupi Avati est un des plus célèbres représentants de la vieille garde académique, dont la tradition nous ramène avant le néoréalisme. Avati a cependant surpris pas mal de festivaliers à Cannes en mai dernier en présentant en compétition officielle ce *Cœur est ailleurs* (il cuore altrove), mélo-comédie douce-amère, parfaitement à sa place dans un festival comme le FFM où les programmeurs distillent depuis dix ans un parfum de Vieille Europe.

Le héros est un instituteur de 35 ans, vieux garçon qui se découvre une âme chevaleresque au contact d'une jeune et belle aveugle qui se servira de sa candeur pour régler ses comptes avec le monde des voyants, qu'elle vient de quitter.

Quintessence du cinéma de papa contre lequel la Nouvelle Vague s'inscrivait en faux, *Le cœur est ailleurs* est une œuvre démodée sur une époque révolue, un film d'un autre temps qui, l'espace d'une histoire d'amour belle, touchante, parfois comique, jette un pont vers le nôtre.

Notre deuxième arrêt nous dépose sur la côte portugaise, où les vagues ont roulé sur la plage le cadavre d'un quinquagénaire: *Dead Man's Memories*, de Markus Hellstich, incarne parfaitement cette nouvelle vague de films européens réunis non par le fond, mais par les fonds. Produit par l'Autriche et l'Allemagne, il met en scène une actrice française (Sylvie Testud) dans ledit décor portugais, où celle-ci fait des mystères alors qu'un détective imprudent la soupçonne d'en savoir plus qu'elle n'en dit sur le défunt.

Ce jeu de pistes et de miroirs, avec sa construction accidentée qui semble épouser le relief du paysage, s'enlise, hélas, dans son climat faussement mystérieux et les ramifications échevelées de l'intrigue.

Notre troisième escale nous ramène vers le Nord, jusqu'en Beauce française, où Jérôme Bonnell, 26 ans, a campé l'action de *Le Chignon d'Olga*, son premier long métrage centré sur une famille en train de sortir, on le devine, de la torpeur du deuil de la mère. Le père, écrivain, est dans l'impasse; sa fille vivote et se cherche; enfin, son fils pianiste refuse de s'asseoir à son instrument.

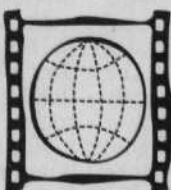
Le film nous fait pénétrer cette intimité par le regard de ce dernier, dont les sentiments confus et contradictoires trouvent leur expression dans le chignon d'une li-

braire sur laquelle il projette un fantôme amoureux. Film d'hésitations, d'actes manqués, de gestes interrompus, de silences, par ailleurs plombé par l'absence, *Le Chignon d'Olga* fait entendre sa petite musique minimaliste avec une énergie tranquille qui transporte les uns et sème l'ennui dans l'esprit des autres.

Notre ultime escale nous hisse jusqu'à Helsinki, en Finlande. *Eila* est le titre de ce joli film de Jarmo Lampela (on lui doit le très beau *The River*). C'est aussi le prénom de son héroïne, une femme de ménage mise à pied avec ses conseurs après que la gestion de l'entretien des bureaux gouvernementaux eut été cédée à une entreprise privée.

Sa colère ravalée et la poursuite judiciaire qu'elle va ultimement engager servent de prétexte — un peu surfait — au portrait, tissé par le cinéaste avec une éloquence discrète, d'une ouvrière malmenée par la vie mais incapable de baisser les bras. Une femme

qui s'excuse auprès de son fils qui lève la main sur elle, auprès de son amoureux qui la quitte sans arrêt, auprès de sa supérieure qui va la convaincre de se mettre à dos ses conseurs. Son réveil est le nôtre, son combat, quelque chose d'utile et de précieux qu'on porte encore en nous sortant de la salle. Un beau souvenir de voyage, quoi.

LE FESTIVAL DES
FILMS DU MONDE

13 septembre

MUSIQUE
en têteLA NOUVELLE SINFONIE
Direction Hervé Niquet
BALLETS ROYAUX

de Jean-Féry REBEL (1666-1747)

Musique éclatante pour ballet Quarante musiciens sur instruments baroques!
«...miraculeux» Claude Gingras (La Presse)

Samedi 13 septembre, 20 h Salle Pierre Mercure-Centre Pierre-Péladeau

300, boulevard de Maisonneuve Est (Métro Berri-UQAM)

Billets et renseignements: 514-987-6919 www.admission.com

OUVERT À TOUS - ANNONCEZ VOS ÉVÉNEMENTS MUSICAUX ICI

Tarifs promotionnels offerts maintenant pour la saison 2003-2004

Communiquez avec Jacques A Nadeau 514.985.3454

janadeau@ledevoir.com

Du 3 septembre au 28 octobre 2004

LE MOIS DE
LA PHOTO
À MONTRÉAL

Le Mois de la Photo à Montréal

www.moisdelaphoto.com

maintenant.

images du temps présent

now.

images of present time



OUVERTURE OFFICIELLE AUJOURD'HUI

17 H : INAUGURATION AU MARCHÉ BONSECOURS
350, rue Saint-Paul, 3^e étage20 H 30 : FESTIVITÉS AU QUARTIER ÉPHÉMÈRE
745, rue Ottawa

Québec

Montréal

Conseil des Arts
du CanadaCanada Council
for the ArtsTELEVISION
Montréal

CIBC

Patrimoine
canadienCanadian
Heritage

LE DEVOIR

LA TOUR

CENTRE

CCA

CITEV

CIBC

Patrimoine
canadienCanadian
Heritage

ALCOA

CIBC

CIBC

CIBC

CIBC

CIBC

CIBC

CIBC